



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences

23 quai de Conti – 75006 PARIS

**COMITE DE DEFENSE
DES HOMMES DE SCIENCE
(CODHOS)**

RAPPORT ANNUEL 2011

Janvier 2012

Présentation du Comité de Défense des Hommes de Science (CODHOS)

La plupart des gouvernements ont signé un ou plusieurs textes instituant des règles internationales de protection des droits de l'homme. Le plus connu est la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclamée par les Nations Unies en 1948. Cependant, nombreux sont aussi les gouvernements qui, bien qu'ayant ratifié ces accords, en violent régulièrement les dispositions. Les violations les plus fréquentes concernent le respect de l'intégrité physique et mentale de la personne humaine (torture, conditions de détention dégradantes, absence de soins médicaux), le droit à la liberté d'expression et d'opinion, l'application des règles de procédure judiciaire (détention arbitraire, absence de communication avec un avocat).

En mai 1978, l'Académie des Sciences a décidé de s'intéresser aux violations des droits de l'homme dont sont victimes, à travers le monde, des hommes de science (y compris des médecins, chercheurs en sciences humaines, ingénieurs, enseignants...). Elle a ainsi créé en son sein le Comité de Défense des Hommes de Science (CODHOS).

Le CODHOS est présidé par Claude Cohen-Tannoudji et compte 27 membres. Il se réunit environ une fois par mois pour traiter des cas individuels dont il a connaissance et assurer un suivi des cas étudiés précédemment. Il travaille en liaison avec des Académies étrangères, surtout la National Academy of Sciences des Etats-Unis, avec le Ministère des Affaires étrangères, et parfois avec Amnesty International. L'intervention consiste le plus souvent à écrire aux autorités du pays concerné (gouvernement, ambassadeurs à l'étranger, homologues en France) pour obtenir des éclaircissements sur le cas, la libération du prisonnier si les éléments prouvent que la détention est abusive, l'amélioration de ses conditions de détention et la reprise de son activité professionnelle.

Comme toujours, en matière de droits de l'homme, l'impact des actions menées par le CODHOS est difficile à mesurer. Cependant, les réactions des diverses autorités et les améliorations constatées dans certains cas prouvent que le Comité ne travaille pas en vain. En 2011, le CODHOS a ainsi été heureux d'apprendre les libérations de plusieurs scientifiques :

- Oscar Elias Biscet Gonzalez, *médecin cubain*
- Haytahm el Maleh, *avocat syrien*
- Hector Maseda, *ingénieur cubain*
- Rafah Nashed, *psychanalyste syrienne*
- Arnaldo Ramos Lauzarique, *économiste cubain*
- Pinar Selek, *sociologue turque*
- Binayak Sen, *pédiatre indien*

Composition du CODHOS

Président : Claude COHEN-TANNOUDJI

Secrétaire Général : Yves QUERE

Etienne Emile BAULIEU
Guy BLAUDIN DE THE
Jean-Michel BONY
Edouard BREZIN
Jean-Pierre CHANGEUX
Georges COHEN
François CUZIN
Henri DURANTON
Pierre ENCRENAZ
Maurice GOLDMAN
François JACOB
Denis JEROME
Zdenek JOHAN
Henri KORN
Guy LAVAL
Claude LEVI
Charles-Michel MARLE
Dominique MEYER
Yves MEYER
Christine PETIT
Bernard PICINBONO
Gilles PISIER
André SENTENAC
Gérard TOULOUSE
Alain-Jacques VALLERON

Secrétariat : Aurore LOPEZ

Présentation du Réseau International des Droits de l'Homme des Académies et des Sociétés Savantes

En mai 1993, à l'initiative de la National Academy of Sciences, a été créé le Réseau International des Droits de l'Homme des Académies et des Sociétés Savantes dont fait partie le CODHOS.

Les objectifs de ce Réseau sont :

- promouvoir le respect et la protection des droits de l'homme ;
- alerter les gouvernements des violations des droits de l'homme éventuellement commises sur leur territoire ;
- aider les scientifiques qui, de par le monde, sont persécutés et injustement détenus pour avoir exercé, sans violence, les droits garantis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- soutenir l'indépendance d'Académies sœurs dans le monde entier.

Le Réseau est administré par :

- un Directeur Exécutif, Carol Corillon ;
- un Comité Exécutif composé de Arjuna Aluwihare (Sri Lanka); Claude Cohen-Tannoudji (France); Abdallah S. Daar (Oman/Canada); François Jacob (France); Belita Koiller (Brésil); John Polanyi (Canada); Alenka Šelih (Slovénie); Pieter van Dijk (Pays Bas) et Edoardo Vesentini (Italie).

Les institutions membres du Réseau agissent de manière autonome et discrétionnaire, mais sont invitées à communiquer à son secrétariat leurs actions et les résultats obtenus. Elles interviennent, dans les cas portés à leur attention par le Réseau, au moyen de lettres de protestation adressées aux autorités du pays concerné, et par la présence d'observateurs lors des procès des scientifiques mis en accusation.

Les Comités des droits de l'homme des différentes Académies, organisés en Réseau dont le siège est à Washington, se réunissent tous les deux ans pour mieux coordonner leurs actions. La dernière réunion bisannuelle s'est tenue à Rabat au Maroc en mai 2009. Près de cinquante Académies des sciences y étaient représentées. La prochaine réunion, initialement prévue en mai 2011, a été reportée et devrait se tenir à Taiwan en mai 2012.

Interventions du CODHOS en 2011

Bahreïn :	Abduljalil Al-Singace, <i>professeur de génie mécanique</i> Masoud Jahromi, <i>ingénieur en télécommunications</i>
Cuba :	Oscar Elias Biscet Gonzalez, <i>médecin</i> Arnaldo Ramos Lauzarique, <i>économiste</i> Hector Maseda, <i>ingénieur</i>
Emirats arabes unis :	Nasser bin Gaith, <i>économiste</i>
France :	Adlène Hicheur, <i>physicien</i>
Inde :	Binayak Sen, <i>pédiatre</i>
Iran :	Baha'i Institute for Higher Education (BIHE) Fariba Kamalabadi, <i>psychologue</i> Omid Kokabee, <i>étudiant en physique</i> Saeid Rezaie, <i>ingénieur</i> Mahvash Sabet, <i>psychologue</i> Vahid Tizfahm, <i>optométriste</i> Ramin Zibaei, <i>psychologue</i>
Syrie :	Haytham al-Maleh, <i>avocat</i> Rafah Nashed, <i>psychanalyste</i>
Turquie :	Académie des sciences de Turquie (TÜBA) Burşa Ersanlı, <i>politologue</i> Pinar Selek, <i>sociologue</i>
Vietnam :	Pham Ming Hoang, <i>mathématicien</i>

BAHREÏN

Abduljalil al-Singace, *professeur de génie mécanique*

Professeur de Génie Mécanique à l'Université de Bahreïn, le Dr Abduljalil al-Singace est aussi le porte-parole de Bureau des Droits de l'Homme de al-Haq (Mouvement pour la Liberté et la démocratie), une formation d'opposition. Son état de santé est critique car il est partiellement paralysé et souffre de poliomyélite.

Le Dr Abduljalil al-Singace a été arrêté le 13 août 2010 à l'aéroport de Bahreïn à son retour d'un voyage à Londres avec sa famille. Il avait participé une semaine auparavant à une conférence à la Chambre des Lords au cours de laquelle il avait critiqué la politique de son gouvernement dans le domaine des droits de l'Homme. Il est resté deux semaines en isolement complet sans contact avec sa famille et sans aucun défenseur. A la fin du mois d'août, il témoignait lors de sa présentation devant le procureur qu'il avait été torturé, battu, privé de sommeil et que son fauteuil roulant et ses béquilles lui avait été confisqués. Il est ensuite resté en détention préventive jusqu'au 23 février 2011 et a été libéré (avec plus de 250 autres détenus) par ordre du Roi du Bahreïn.

Le 17 Mars 2011, il a été à nouveau arrêté par les forces de sécurité bahreïniennes et saoudiennes et les charges pesant contre lui ont été rétablies.

Le 22 juin 2011, il a été jugé par une cour militaire pour "constitution de groupes terroristes visant à renverser le régime royal et changer la Constitution" et il a été condamné à la prison à vie par une procédure d'exception conditionnée par l'état d'urgence. L'appel de la décision a été interjeté. Le 29 juin 2011, le Roi du Bahreïn a promulgué un décret organisant le transfert de toutes les affaires en instance devant les tribunaux militaires vers les tribunaux pénaux ordinaires. Pour le moment, aucune date n'a été fixée pour les audiences d'appel. Comme lors de sa première détention, Abduljalil al-Singace est détenu dans un lieu non communiqué, il n'a pas d'accès réguliers aux soins médicaux et reste sans contact avec sa famille et ses défenseurs.

Le 9 août 2011, le CODHOS est intervenu auprès des autorités du Royaume de Bahreïn en faveur d'Abduljalil al-Singace.

Le 19 septembre 2011, le CODHOS a reçu, de l'Ambassade du Royaume de Bahreïn à Paris, la traduction en français d'une lettre que lui adressait M. Saïd Mohamed Al Faihani, sous-secrétaire au Ministère des Droits de l'Homme à Bahreïn. Dans ce courrier, M. Al Faihani précise les raisons pour lesquelles Abduljalil Al-Singace a été arrêté et affirme que ses conditions de détentions sont parfaitement en accord avec les règles standard minimum des Nations-Unies pour le traitement des prisonniers.

BAHREÏN

Masaud Jahromi, *ingénieur en télécommunications*

Le 29 juin 2011, le Réseau international a attiré l'attention des Académies membres sur la situation de Masaud Jahromi.

Le 14 avril 2011, Masaud Jahromi a été arrêté en pleine nuit à son domicile, battu devant sa femme et son fils et conduit vers une destination inconnue. Les forces de sécurité ont confisqué les ordinateurs portables de la famille. Sa famille est restée sans nouvelles de lui depuis la fin du mois de mai, lorsque son épouse Elham Shakeri a reçu un bref appel téléphonique. On a appris ensuite qu'il avait été détenu à la prison Al Galaa jusqu'à la fin avril, puis il a été transféré à la prison Dry-Dock, l'unité de détention de courte durée du Ministre de l'Intérieur du Bahreïn, où il est toujours détenu. Depuis le mois de juillet, les autorités carcérales ont accordé une autorisation de visite hebdomadaire à sa famille.

Le Dr Jahromi travaillait depuis sept ans à l'Université Ahlia de Bahreïn où il était le chef du Département des Télécommunications. Il était aussi le représentant des professeurs assistants au Conseil de l'Université. Il a poursuivi ses études supérieures au Royaume-Uni : il obtint un master en technologies de l'information et de la communication à l'Université de Manchester en 1996 et un doctorat en génie électrique à l'Université de Kent avec une thèse portant sur « ATM-Based independent service ». Le Dr Jahromi ne semble pas avoir participé aux manifestations pro-démocratiques qui se sont déroulées ces derniers mois au Bahreïn et n'est pas connu pour un quelconque engagement politique. De nombreuses sources qui le connaissent précisent qu'il était très concentré sur l'enseignement et la recherche.

L'état de santé du Dr Jahromi est préoccupant. Le 18 août, une ONG basée à Londres, le « Bahrein Justice and Development Movement, a fait paraître un article de presse pour exprimer son inquiétude : en dépit du diagnostic fait en prison d'une hépatite C, le Dr Jahromi ne reçoit pas le traitement médical nécessaire.

Le 1^{er} juillet 2011, le CODHOS est intervenu auprès des autorités du Royaume de Bahreïn en faveur du Dr Jahromi.

Le 29 août 2011, le Réseau international informe que le procès de Masaud Jahromi a commencé le 24 août 2011, pour « incitation à la haine contre le régime et/ou participation à des rassemblements non autorisés ». La prochaine audience de ce procès se tiendra le 12 septembre 2011.

CUBA

Oscar Elias Biscet Gonzalez, *médecin*
Arnaldo Ramos Lauzarique, *économiste*
Hector Maseda, *ingénieur*

En juin 2010, le Réseau International a appris que, suite à un accord intervenu entre le Président Raul Castro et le Cardinal Jaime Ortega, 12 prisonniers politiques avaient été transférés dans des prisons situées non loin de leurs familles.

Parmi ces prisonniers se trouvaient :

- Oscar Elias Biscet Gonzalez, médecin et président de la « Lawton Foundation for Human Rights ».
- Arnaldo Lauzarique, économiste et directeur du « Cuban Institute for Independent Economists », membre du groupe « Assembly to Promote Civil Society »
- Hector Maseda, ingénieur co-fondateur et président du parti politique non reconnu par le gouvernement cubain « Liberal Democratic Party of Cuba »

Ces scientifiques ont été arrêtés les 18 et 19 mars 2003 à leur domicile par des agents de l'État, en même temps que 75 autres dissidents. Ils ont été condamnés en avril 2003 à des peines allant de 18 à 24 ans d'emprisonnement pour atteinte à l'indépendance et à l'intégrité de l'État.

Suite aux nombreux courriers envoyés entre juin et septembre 2010, le CODHOS a été informé en début d'année 2011 de la libération de ces trois hommes de science.

EMIRATS ARABES UNIS

Nasser bin Gaith, *économiste*

M. Nasser bin Gaith a été arrêté à Dubaï le 10 avril 2010. Trois jours plus tard, il était interrogé à Abu Dhabi par le procureur général à propos des déclarations qu'on lui prête en octobre 2010 à l'encontre du Prince d'Abu Dhabi et Commandant des Forces Armées Mohammed bin zayed Al Nahyan. La liberté sous caution lui a été refusée, le Procureur Général Salim saeed Kubaish a déclaré qu'il était placé en détention provisoire en attendant son procès, qui a commencé le 14 juin 2011 à huis clos. Les charges retenues contre lui sont basées sur deux articles du Code pénal des Emirats Arabes Unis : l'article 176, qui prévoit cinq ans d'emprisonnement pour quiconque « humilie publiquement le Président, le drapeau ou l'emblème national », et l'article 8 qui prévoit d'étendre la portée de l'article précédent au vice-président, aux membres du Conseil Suprême de la Fédération, et à d'autres encore. L'audience de Mr Nasser bin Gaith était prévue le 25 juillet 2011.

Mr Nasser bin Gaith est conférencier en droit économique international à l'antenne d'Abu Dhabi de l'Université Paris- Sorbonne (Paris IV). Au cours des mois précédant son arrestation, il a écrit plusieurs articles online appelant à la réforme dans son pays. Le 9 mars 2009, il faisait partie du groupe de plus de 130 universitaires, juristes et activistes pro-démocratiques qui ont signé une pétition pour demander au Président d'introduire l'élection au suffrage universel direct du Conseil Fédéral National et de lui conférer des pouvoirs législatifs.

Le Réseau International a souhaité attirer l'attention des Académies membres sur la situation de Mr Nasser bin Gaith le 22 juillet 2011.

Le 27 juillet 2011, le CODHOS est intervenu auprès des autorités émiraties en faveur de Mr Nasser bin Gaith.

FRANCE

Adlène Hicheur, physicien

Physicien des particules, ancien étudiant du LAPP (Annecy-le-Vieux) de 2000 à 2003, Français-Algérien âgé de 34 ans, Adlène Hicheur travaillait au CERN comme post doctorant à Lausanne (EPFL) lorsqu'il fut arrêté le 8 octobre 2009 sous l'accusation de conspiration avec la branche algérienne d'Al Quaida. Il était même soupçonné de brandir la menace de bombes à anti-matière.

A l'automne 2010, la justice suisse a refermé le dossier, ne trouvant aucune évidence d'un lien d'Adlène Hicheur avec des organisations islamistes mais il est actuellement en détention provisoire à la maison d'arrêt de Fresnes (intitulé du délit : « Association de malfaiteurs en relation avec une affaire terroriste »). La procédure en cours consiste en l'exploration de dizaines de milliers de fichiers internet reconstitués avec la pleine collaboration d'Adlène Hicheur dès la garde à vue initiale.

L'état d'Adlène Hicheur, en détention provisoire, et sans jugement depuis 18 mois, soulève l'inquiétude de son avocate qui juge sa condition physique et surtout psychologique mauvaise. La Cour de cassation a rendu le 15 mars 2011 un verdict négatif pour une demande de remise en liberté, déjà refusée en novembre 2010, par la chambre d'instruction. A la suite de son dernier interrogatoire, le 19 avril 2011, Adlène Hicheur envisage d'entamer une grève de la faim.

Après de nombreuses discussions, le CODHOS, qui n'a aucun élément pour juger sur le fond, a envoyé un courrier au Ministre de l'Intérieur et au Garde des sceaux demandant que soit mis fin au plus vite à l'instruction d'Adlène Hicheur et qu'il soit ou jugé, ou remis en liberté, éventuellement sous caution

A la suite de ce courrier adressé au Garde des Sceaux, une réponse en date du 26 mai 2011 est parvenue au CODHOS précisant que "en vertu du principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs", le ministre de la Justice ne pouvait intervenir, et que toute demande concernant ce cas relevait de la compétence du magistrat instructeur en charge de ce dossier. Ceci étant, par une lettre antérieure, du 5 mai 2011, le Garde des Sceaux a déclaré avoir transmis la requête du CODHOS à l'administration pénitentiaire à laquelle il a demandé de "veiller à ce qu'une réponse soit donnée dans les meilleurs délais", ce qui n'a pour l'instant pas été fait.

INDE

Binayak Sen, pédiatre

Le Dr. Binayak Sen est un pédiatre très renommé en Inde et un fervent défenseur des droits de l'homme. Il a choisi d'exercer ses activités médicales dans une région très pauvre du centre de l'Inde, où il y a souvent des affrontements armés entre le groupe rebelle Maoïste et la milice anti-Maoïste Salwa Judum soutenue par le gouvernement. Il est le vice-président d'une organisation nationale travaillant pour la défense des droits de l'homme en Inde, intitulée « People's Union for Civil Liberties ».

Le Dr. Sen a été arrêté et mis en détention le 14 mai 2007, suite à une campagne qu'il a menée en mars 2007 pour dénoncer le meurtre de sept tribaux. Le 24 décembre 2010, une juridiction de Raipur l'a condamné à une peine de prison à vie au terme d'un procès non conforme aux règles de procédure internationale. Ses avocats ont fait savoir qu'ils allaient interjeter appel de cette décision.

En Septembre 2008, une délégation du Réseau International, dont Carol Corillon, s'était rendue en Inde afin d'enquêter sur le cas auprès de membres du gouvernement, de collègues, amis et parents du Dr. Sen, et de lui rendre visite. Son épouse a participé à la réunion du Réseau qui s'est tenue en mai 2009 au Maroc.

Suite à une précédente intervention du CODHOS, Claude Cohen-Tannoudji a rencontré l'ambassadeur d'Inde en France, à sa demande, pour avoir des informations sur la situation du Dr. Sen.

Le 3 janvier 2011, le CODHOS a de nouveau écrit aux autorités indiennes pour demander la libération du Dr. Sen et insister sur le fait que celui-ci n'a été arrêté qu'en raison de ses activités pacifiques dans le domaine des droits de l'homme.

Le Dr. Sen a été libéré sous caution le 15 avril 2011.

IRAN

Baha'i Institute for Higher Education

La religion baha'ie est une religion monothéiste, née en Perse au milieu du XIXe siècle, dont la doctrine est l'aspiration à la paix universelle. Cette religion fonctionne sans clergé. Des groupements élus démocratiquement dans chaque ville gèrent les affaires de la communauté. L'ensemble des institutions administratives baha'ies ont été peu à peu dissoutes par les autorités iraniennes. Il s'agit de la minorité religieuse la plus importante en Iran. Elle est également présente dans un grand nombre de pays du monde.

La constitution iranienne ne reconnaît pas la religion baha'ie. Les membres de cette communauté font ainsi l'objet de persécutions, de pratiques d'intimidation et d'un harcèlement continuels organisés par les autorités. Les actions commises à l'encontre des baha'is se sont accrues depuis le début des années 80 et renforcées depuis 2004-2005.

Les baha'is sont également privés du droit à l'éducation. La plupart des écoles sont interdites aux baha'is (refus d'inscription, menaces d'expulsion...). En réponse, la communauté baha'ie a créé une université ouverte, accueillant des étudiants baha'is et non baha'is: le BIHE (Baha-i Institute for Higher Education). A la fin des années 90, tous les fichiers, ordinateurs, livres, équipements du BIHE ont été confisqués et de nombreux enseignants ont été arrêtés et emprisonnés. Aujourd'hui, l'université a ré-ouvert mais fonctionne avec peine.

Des nouvelles, toujours aussi inquiétantes, ont été données le 23 mai 2011 par Madame Delara Sabera-Djoneidi sur la situation des Bahais d'Iran. Les attaques se multiplient envers le BIHE, puisque le 21 mai 2011, plus de 30 Bahais ont été arrêtés simultanément à Teheran, Karaj, Ispahan et Shiraz. La situation de ceux et celles déjà emprisonnés va se détériorant.

Le 30 juillet 2011, un nouveau courrier a été envoyé par le CODHOS aux autorités iraniennes pour attirer une nouvelle fois leur attention sur la situation des baha'is et demander de leur permettre l'accès à l'enseignement supérieur en Iran.

IRAN

Fariba Kamalabadi, *psychologue*

Saeid Rezaie, *ingénieur*

Mahvash Sabet, *psychologue*

Vahid Tizfahm, *optométriste*

Ces quatre scientifiques appartiennent à la communauté baha'ie d'Iran et sont membres de l'association « Friends of Iran » qui aide les baha'is au niveau local. Cette communauté religieuse, minoritaire et non reconnue par la Constitution iranienne, fait l'objet depuis de nombreuses années d'un harcèlement continu et d'une forte répression en Iran.

Ils ont été arrêtés avec trois autres leaders baha'is en 2008 et sont détenus dans une prison de Téhéran, dans des conditions très difficiles.

Le 7 août 2010, ils ont été condamnés par la Cour Révolutionnaire de Téhéran à des peines de 20 ans d'emprisonnement. Les charges retenues à leur encontre ont été l'espionnage au profit d'Israël et la propagande contre la république islamique d'Iran.

Le 15 septembre 2010, leurs peines ont été réduites en appel à 10 ans d'emprisonnement.

Jusqu'à début février 2011, ils étaient détenus dans une prison de Téhéran, dans des cellules séparées des violents criminels et étaient autorisés à faire régulièrement des exercices en extérieur. Aujourd'hui, ils ont été transférés dans d'autres quartiers de la prison et leurs conditions de détention sont encore plus difficiles (hygiène déplorable, pas d'accès aux soins médicaux, contacts avec les violents criminels et les prisonniers atteints de maladie contagieuse...). Par ailleurs, l'administration pénitentiaire a demandé aux autres prisonniers de ne pas communiquer avec eux, afin d'éviter qu'ils leur enseignent la foi baha'ie.

Depuis qu'ils ont été arrêtés, le CODHOS est intervenu à de nombreuses reprises auprès des autorités iraniennes pour demander leur libération. Le 28 février 2011, une nouvelle lettre a été envoyée pour dénoncer leurs conditions de détention, non conformes aux règles des Nations Unies sur le Traitement des Prisonniers.

IRAN

Omid Kokabee, *étudiant en physique*

Une nouvelle alerte a été transmise par le réseau, le 08 novembre 2011, concernant M. Omid Kokabee.

Le réseau est préoccupé par le cas de Omid Kokabee, étudiant doctorant iranien en Physique à l'Université du Texas. M Kokabee est détenu à Téhéran depuis plus de huit mois et doit faire face à de graves accusations. Au moment de son arrestation, en février 2011, M. Kokabee était un étudiant en physique en première année à l'Université du Texas à Austin, souhaitant poursuivre une thèse en physique expérimentale, avec une spécialisation dans le domaine des lasers accordables. Il exerçait également comme professeur auxiliaire de mécanique quantique.

Pendant les vacances d'hiver 2011, M. Kokabee est retourné en Iran pour rendre visite à sa famille. Il a été arrêté en février 2011 à l'aéroport international Imam Khomeiny, alors qu'il s'apprêtait à retourner aux États-Unis pour poursuivre ses études.

M. Kokabee n'est pas connu pour avoir participé à des activités politiques. Bien qu'à la connaissance du réseau, le gouvernement iranien n'ait présenté aucune preuve contre lui, les autorités iraniennes l'ont officiellement inculpé lors d'une audience le 4 octobre 2011, de «communication avec un gouvernement hostile» et «revenus illégaux». Cette dernière inculpation semble se rapporter à la rémunération que M. Kokabee perçoit dans le cadre de ses fonctions de professeur auxiliaire, comme tous les autres étudiants doctorants. S'il est reconnu coupable de ces accusations, M. Kokabee fait face à une possible condamnation à mort.

En attendant son procès, M. Kokabee est incarcéré dans une cellule avec d'autres détenus à la prison d'Evin. Depuis son arrestation, la consultation d'un avocat lui a été refusée. M. Saeed Khalili, qui représente M. Kokabee, a été autorisé à assister à l'audience du mois d'octobre, mais n'a pas été autorisé à voir son client, ni à examiner son dossier. Pour l'instant, le procès de M. Kokabee ne semblerait pas avoir officiellement commencé.

Le 24 novembre 2011, le CODHOS est intervenu auprès des leaders de la république islamique iranienne et du chef du pouvoir judiciaire pour leur faire part de sa préoccupation concernant les raisons de l'emprisonnement et les conditions de détention de M. Kokabee.

IRAN

Ramin Zibaei, *psychologue*

Une nouvelle alerte a été transmise par le réseau, le 11 octobre 2011, concernant M. Ramin Zibaei.

Le réseau est préoccupé par le cas de Ramin Zibaei, psychologue et doyen de la faculté des sciences sociales du Baha'i Institute for Higher Education (BIHE), emprisonné depuis plus de 4 mois et dont le procès vient de commencer. Les raisons de son emprisonnement et de son jugement semblent être uniquement les efforts qu'il a fournis pour faciliter l'accès à l'éducation des Baha'is. Les représentants du Ministère du Renseignement iranien ont capturé M. Zibaei le 21 mai 2011 lors d'un raid effectué à son domicile à Karaj. Deux mois après son arrestation, il a été accusé de "conspiration contre la sécurité nationale" et de "conspiration contre la République islamique d'Iran". Des sources crédibles semblent montrer que M. Zibaei n'a pas eu accès à un conseil juridique, ce qui n'a pas empêché son procès de débiter le 27 septembre 2011. Il a également été rapporté que sa famille n'avait pas été autorisée à lui rendre visite en prison.

Le même jour où M. Zibaei a été arrêté, les représentants du Ministère du Renseignement Iranien ont conduit un raid coordonné dans plusieurs villes dans les résidences d'au moins 30 Baha'is rattachés au BIHE. Pendant ces raids, 15 individus ont été arrêtés. Leurs livres, ordinateurs et effets personnels ont été confisqués. Toutes ces personnes étaient employées par le BIHE. Bien que 9 d'entre elles aient été libérées depuis, M. Zibaei et 6 autres personnes sont toujours emprisonnés, attendant le verdict de leur procès.

Le 03 novembre 2011, le CODHOS est intervenu auprès du leader de la république islamique iranienne ainsi que du chef du pouvoir judiciaire pour leur faire part de sa préoccupation concernant les raisons de l'emprisonnement et les conditions de détention de M. Zibaei.

SYRIE

Haytham al-Maleh, avocat

Haytham al-Maleh est avocat et défenseur des droits de l'Homme. Il a représenté de nombreux scientifiques syriens pour lesquels le Réseau International est intervenu. Il est considéré comme « prisonniers de conscience » par Amnesty International.

Haytham al-Maleh a été condamné en juin et juillet 2010 à une peine de 3 ans d'emprisonnement pour « diffusion de fausses informations portant préjudice à l'État » et « atteinte au sentiment national ». Son procès s'est déroulé dans des conditions non conformes aux règles internationales de procédure.

Il a été arrêté en octobre 2009 après avoir donné une interview télévisée et publié des articles faisant état de la corruption du gouvernement et des violations des droits de l'homme en Syrie.

Haytham al-Maleh est détenu à la prison Adra de Damas, dans des conditions très difficiles. En violation des règles des Nations-Unies sur le Traitement des Prisonniers, il partage sa cellule avec de violents et dangereux criminels. Âgé de 80 ans, il souffre de graves problèmes de santé et ne peut pas recevoir les traitements médicaux appropriés.

Après une première intervention en février 2010, le CODHOS a de nouveau écrit aux autorités syriennes le 17 novembre 2011 pour demander la libération d'Haytham al-Maleh.

Haytham al-Maleh a été libéré de prison le 8 mars 2011.

SYRIE

Rafah Nashed, *psychanalyste*

Une nouvelle alerte a été transmise par le réseau, le 17 octobre 2011, concernant Mme Rafah Nashed.

Le Dr Nashed, âgée de 66 ans, a été formée à l'Université Paris Diderot et a exercé en Syrie comme psychanalyste depuis 1984. Première femme psychanalyste de Syrie, le Dr. Nashed est la fondatrice de l'École de psychanalyse de Damas.

Lorsque les manifestations pacifistes pro-démocratie, qui ont débuté en Syrie en mars 2011, ont été réprimées par les forces de sécurité du gouvernement, le Dr. Nashed a organisé des sessions de thérapie de groupe où les Syriens pouvaient parler de leurs craintes et de leur gestion de la violence politique environnante. Ces sessions ont été décrites dans un article de l'AFP qui mentionnait le Dr. Nashed par son nom. Le journal français "*L'Orient, le jour*", l'a également nommée dans un article sur la situation en Syrie. Elle a été arrêtée le 20 septembre 2011 par les autorités syriennes et est actuellement détenue dans la prison pour femmes de Douma, dans la banlieue de Damas. Les autorités syriennes l'accusent d'avoir encouragé le soulèvement du peuple et le renversement du gouvernement et d'avoir été irrespectueuse envers l'ordre public. Le mari du Dr. Nashed pense que c'est la couverture médiatique dont elle a été entourée qui a conduit à son arrestation. Il a également précisé que sa femme "n'avait jamais exercé aucune activité politique ou aucune autre activité en dehors de son travail de psychanalyste". Le réseau n'a pas eu connaissance d'un éventuel jugement du Dr. Nashed. Si elle était condamnée, les peines pourraient aller jusqu'à 7 ans d'emprisonnement.

La santé du Dr. Nashed est particulièrement préoccupante. Au moment de son arrestation elle s'apprêtait à embarquer pour Paris, pour raisons médicales. Elle suivait en effet un traitement pour un cancer et recevait également des soins pour une maladie cardiaque ainsi que pour de l'hypertension. Le réseau craint que les soins nécessaires pour traiter ces pathologies lourdes ne lui soient pas administrés pendant son séjour en prison.

Le 14 novembre 2011, le CODHOS est intervenu auprès Président de la république syrienne et de son Ministre des affaires étrangères afin de leur faire part de sa préoccupation quant aux raisons de l'arrestation de Dr. Nashed et de son inquiétude concernant ses conditions de santé.

Le CODHOS a été informé, par un courrier de Mme Lamia Chakkour, Ambassadeur de la République arabe syrienne à Paris, que le Dr. Nashed a été libérée le 16 novembre 2011.

TURQUIE

Académie des sciences de Turquie (TÜBA)

Le 27 août 2011, le Gouvernement Turc a promulgué un décret-loi concernant l'Académie turque des Sciences (TÜBA) sans avoir consulté la communauté académique, le Parlement ou l'Académie turque des Sciences elle-même. Ce nouveau décret-loi introduit des dispositions inhabituelles, dont notamment :

- un quasi triplement du nombre de membres (porté à 300 membres) ;
- la nomination par le gouvernement lui-même d'un tiers des membres ;
- la nomination par le Conseil de l'Enseignement Supérieur, qui finance les universités, d'un deuxième tiers des membres ;
- la limitation à un tiers du nombre de membres élus, tandis que ces futurs membres élus le seront par une majorité de membres nommés ;
- la nomination par le Gouvernement du président de l'Académie
- la mise à la retraite effective des membres électeurs dont l'âge dépasse actuellement 67 ans

Il semble bien que le Gouvernement turc actuel dispose des pleins pouvoirs sur la nomination des membres de l'Académie et sur sa future composition. Une grande partie des Académiciens membres de la TÜBA ont démissionné et ont commencé à créer une nouvelle académie parallèle.

Suite à la demande du CODHOS, le Président de l'Académie des sciences, Alain Carpentier a envoyé le 16 septembre 2011 un courrier au Président de la République turque, Abdullah Gül, ainsi qu'au premier Ministre, Recep Tayyip Erdogan, leur demandant de le rassurer quant au sort futur de l'Académie des sciences de Turquie.

Yücel Kanpolat, Président de la TÜBA, a exprimé ses remerciements suite aux actions menées par l'Académie des sciences et par le CODHOS.

De même le Pr. Fehran Sagin, Président de EGODER (Ege Öğretim Elemanları Derneği, *Association des Académies égéennes*) remercie vivement l'Académie des sciences pour son action et renouvelle son soutien aux scientifiques turques qui ont démissionné de la TÜBA suite à cette nouvelle législation.

TURQUIE

Burşa Ersanlı, *politologue*

Une nouvelle alerte a été transmise par le réseau, le 02 novembre 2011, concernant Mme Burşa Ersanlı.

Le 28 octobre 2011, le Pr. Burşa Ersanlı, politologue turc, ainsi que plusieurs douzaines d'autres personnes, ont été arrêtées par des hommes du département anti-terroriste de la police d'Istanbul, dans le cadre des opérations menées depuis 2009 contre les partis politiques kurdes. Ces personnes seraient en effet soupçonnées d'avoir des liens avec le parti travailliste kurde (PKK), un groupe rebelle séparatiste kurde, non autorisé par le gouvernement.

Le Professeur Ersanlı est un membre du corps professoral du Département des sciences politiques et des relations internationales à l'Université de Marmara à Istanbul. Experte en droit constitutionnel, c'est un membre non-kurde de l'Assemblée du Parti pour la Paix et la Démocratie (BDP), un parti politique légal pro-kurde, autorisé par le gouvernement turc.

Au moment de son arrestation, le professeur Ersanlı travaillait, en tant que membre de la Commission constitutionnelle du BDP, sur la rédaction d'une nouvelle constitution qui devait être soumise prochainement à l'examen du parlement turc. Il était également prévu qu'elle préside, le 29 octobre, une session lors de la conférence organisée par le BDP sur les «Questions controversées de l'histoire de la République turque». Son arrestation le jour précédent l'en a empêchée.

L'arrestation du professeur Ersanlı semble liée à une action en cours contre l'Union des communautés kurdes (KCK). En effet le gouvernement turc soutient que le KCK est une organisation terroriste, et que le BDP aurait des liens avec le KCK. Le KCK est une organisation qui promeut l'autonomie culturelle et politique des Kurdes de Turquie. Elle est constituée de plusieurs groupes, y compris le groupe rebelle PKK.

Le Pr. Ersanlı est une universitaire très respectée. Il semblerait qu'elle soit incarcérée pour des motifs politiques. Des universitaires turcs qui ont connu le Pr. Ersanlı ont assuré qu'elle soutient un changement pacifique et qu'elle n'a jamais été associée à des actes de violence. L'Association turque des professeurs d'université de même que l'Union de l'Éducation turque ont protesté activement contre son arrestation.

Le 23 novembre 2011, le CODHOS est intervenu auprès des autorités turques et du chef du pouvoir judiciaire pour leur faire part de sa préoccupation concernant les raisons de l'emprisonnement de Mme Ersanlı et pour demander sa remise en liberté sous caution dans l'attente d'un procès équitable en conformité avec les normes internationales.

TURQUIE

Pinar Selek, *sociologue, écrivain et défenseur des droits des femmes et des minorités*

Le Réseau International a été informé de la situation de Mme Pinar Selek par l'Académie des Sciences Léopoldina d'Allemagne.

Mme Pinar Selek a été arrêtée et mise en détention en juillet 1998, après une explosion survenue sur une place de marché d'Istanbul. Elle a été accusée d'avoir posé la bombe sur les instructions du parti politique Kurdish Workers (PKK).

Pendant ses deux premières années de détention, elle a été gravement torturée.

Fin 2000, elle a été acquittée et remise en liberté par la Cour pour manque de preuve, un rapport de police ayant déterminé que l'explosion n'avait pas été causée par une bombe, mais par une bouteille de gaz défectueuse.

En 2001, l'affaire a été réouverte après qu'un expert judiciaire mandaté par le Ministère de l'Intérieur ait conclu que l'explosion était finalement bien due à une bombe.

En 2006, Mme Pinar Selek a une nouvelle fois été acquittée après que le témoin principal de l'accusation ait avoué avoir fait ses déclarations accablant Mme Pinar Selek sous la torture.

En novembre 2010, le cas a été repris par la Cour pour cause de vices de forme. Cette juridiction a annulé la dernière décision d'acquittement. Le procès s'ouvrira donc encore le 9 février 2011 devant la Haute Cour Criminelle d'Istanbul. Mme Pinar Selek encourt une peine d'emprisonnement à vie.

Au total, 11 rapports écrits sur cette affaire ont apporté des conclusions différentes. Le dernier, écrit par le Forensic Medicine Institute, a établi en janvier 2002 que l'origine de l'explosion était indéterminée. La sœur de Mme Pinar Selek, qui est son avocate, a porté le cas devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Depuis 2009, Mme Pinar Selek a quitté la Turquie pour habiter en Allemagne et intégrer un programme pour les écrivains en exil, lequel a été mis en place par le gouvernement allemand et une organisation internationale de défense des droits de l'homme.

Le 8 février 2011, le CODHOS a écrit aux autorités turques pour demander que le nouveau procès se déroule dans des conditions conformes aux règles internationales de procédure et aboutisse ainsi à un acquittement définitif de Mme Pinar Selek.

Mme Pinar Selek a été pour la troisième fois acquittée par le tribunal d'Istanbul mais pour la troisième fois également le Procureur a fait appel de cet acquittement.

VIETNAM

Pham Ming Hoang, *mathématicien*

Au mois de janvier 2011, le Réseau international a souhaité attirer l'attention des Académies membres sur la situation de Mr Pham Ming Hoang.

Arrêté par les autorités vietnamiennes et détenu depuis onze mois, il est accusé d'activités subversives et son procès doit débiter le 10 août prochain sans que son avocat ait pu encore avoir accès à son dossier. Il risque 15 ans de prison.

Mr Pham Ming Hoang a obtenu un master en mathématiques appliquées à l'Université de la Sorbonne et a vécu en France de 1973 à 2000. Professeur de Mathématiques à l'Université de Technologie de la ville de Ho Chi Minh où il a enseigné ces dix dernières années, il a la double nationalité franco-vietnamienne. Le Ministre de Affaires Étrangères, Mr Alain Juppé, à exprimé son intérêt pour cette affaire.

Pendant les mois qui ont précédé son arrestation, Mr Pham Ming Hoang a soutenu les manifestations contre l'exploitation des mines de bauxite par une entreprise chinoise et a critiqué le gouvernement vietnamien dans la gestion des questions de souveraineté des îles Paracels et Spratley. Il a apparemment encouragé ses étudiants à exprimer leurs préoccupations sur ses sujets. La police a retenu officiellement à sa charge une trentaine d'articles postés sur son blog sous le pseudonyme Phan Kien Quoc. Il est également accusé d'avoir réuni un groupe de quarante étudiants avec l'intention de les former à devenir des membres de Viet Tan « - parti pour la réforme du Vietnam », une organisation pro-démocratique basée en Californie, cependant considérée comme un groupe terroriste par les autorités vietnamiennes. Mr Pham Ming Hoang nie avoir aucun lien avec Viet Tan.

Le 02 août 2011, le CODHOS est intervenu auprès des autorités vietnamiennes en faveur de Mr Pham Ming Hoang.

Le 10 août 2011, le tribunal d'Ho Chi Minh a condamné Mr Pham Ming Hoang pour « activités destinées à renverser le gouvernement » au cours d'un procès qui a duré une demi-journée et qui ne semble pas respecter les règles internationales. Le juge Vu Phi Long l'a condamné à trois ans de prison suivis de trois ans en résidence surveillée, indiquant qu'il avait terni l'image du pays.

Sommaire

Présentation du Comité de Défense des Hommes de Sciences	2
Composition du CODHOS	3
Présentation du Réseau International des Droits de l'Homme	4
Interventions du CODHOS en 2011	5
• BAHREIN	6
• CUBA.....	8
• EMIRATS ARABES UNIS.....	9
• FRANCE.....	10
• INDE.....	11
• IRAN.....	12
• SYRIE.....	16
• TURQUIE.....	18
• VIETNAM.....	21